## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

## Décision n° 656 du 31 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR: INTJ1710312S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 2627 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630404S),

Décide:

Article 1er

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> avril 2017:

Dassonville PhilippeNIGEND : 138 530NLS : 5 324 927Chaptois PhilippeNIGEND : 159 274NLS : 8 016 418

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2017:

 Simart Stéphane
 NIGEND : 165 621
 NLS : 8 021 997

 Geolle Bruno
 NIGEND : 195 459
 NLS : 8 048 019

 Pataillot Christian
 NIGEND : 134 699
 NLS : 5 311 864

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 mars 2017.

Le colonel, commandant la gendarmerie de l'armement, D. Rémond